

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
vendredi 18 mars 2016

10<sup>ème</sup> **Commission**

N° CG-2016-2-10-1

**Service instructeur**

DSOL - Direction enfance, santé, insertion

**Service consulté**

DFAS

**POLITIQUE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA FAMILLE, DE L'INSERTION  
ET DU LOGEMENT**

Résumé : L'année 2016 sera marquée par des enjeux forts.

Les politiques Famille, Insertion et Logement, en interaction, constituent un enjeu majeur pour le Département, appelant un plan d'action stratégique, une amélioration continue du pilotage et des réponses innovantes.

L'accompagnement des familles dans toutes leurs composantes reste une mission prioritaire nécessitant un partenariat nourri et construit, de la cohérence et de la proximité territoriale avec les usagers.

La politique insertion et rSa est le premier poste budgétaire de la Solidarité. Tenant compte de son impact prépondérant avec un reste à charge conséquent (près de 50 M€), la collectivité s'est engagée en 2016 à activer un ensemble de leviers en :

- appliquant le « juste droit »,
- renforçant les dispositifs d'accompagnement et initiant des expérimentations mobilisant les acteurs d'un territoire et en mettant l'accent sur le pouvoir d'agir citoyen,
- prenant ses responsabilités par des actions novatrices, plaçant le bénéficiaire du rSa dans un cercle vertueux par le biais du bénévolat, comme porte vers le changement et le retour à l'emploi.

Sur le plan budgétaire, le BP 2016 d'un montant de 192,6 M€ est en baisse, pour les dépenses de fonctionnement, de 1,4 M€ soit - 0,7 % par rapport au BP 2015. S'agissant du RSA, le montant inscrit correspond à la dépense réelle 2014 soit 90,3 M€.

## Budget 2016

*avec intégration des compensations liées aux allocations individuelles de solidarité (AIS)*

### Le BP 2016 Famille Insertion Logement porte sur 5 champs majeurs:

1. Politique de la Protection Maternelle et Infantile et de la Promotion de la Santé
2. Politique de la Protection de l'Enfance
3. Politique de l'Insertion (comprenant le rSa)
4. Politique d'Accompagnement des Familles et des Majeurs Vulnérables
5. Politique du Fonds de Solidarité Logement

Le BP 2016 relevant de la politique insertion adultes intègre au titre du pacte de confiance et de responsabilité, un montant en dépenses de 2,5 M€ et en recette de 8,2 M€.

D E P E N S E S	FONCTIONNEMENT	CA 2014	BP 2015	BP2016	Δ BP 2016/ BP 2015	Δ BP 2016/ BP 2015 €
	SANTE, PMI ET ASE	82 221 615	85 471 694	84 751 659	-0,84%	-720 035
	INSERTION	101 912 718	105 977 000	105 908 008	-0,07%	-68 992
	FSL		1 950 000	1 450 000	-25,64%	-500 000
	FONDS COMMUNS	361 600	411 006	302 000	-26,52%	-109 006
<b>TOTAL</b>	<b>184 495 933</b>	<b>193 809 700</b>	<b>192 411 667</b>	<b>-0,72%</b>	<b>-1 398 033</b>	

  

INVESTISSEMENT	CA 2014	BP 2015	BP2016	Δ BP 2016/ BP 2015	Δ BP 2016/ BP 2015 €
SANTE, PMI ET ASE	202 727	152 000	152 000	0,00%	0
INSERTION	5 000	5 000	0	-100,00%	-5 000
<b>TOTAL</b>	<b>207 727</b>	<b>157 000</b>	<b>152 000</b>	<b>-3,18%</b>	<b>-5 000</b>

  

DEPENSES TOTALES	CA 2014	BP 2015	BP 2016	Δ BP 2016/ BP 2015	Δ BP 2016/ BP 2015 €
<b>TOTAL</b>	<b>184 703 660</b>	<b>193 966 700</b>	<b>192 563 667</b>	<b>-0,72%</b>	<b>-1 403 033</b>

  

R E C E T T E S	FONCTIONNEMENT	CA 2014	BP 2015	BP 2016	Δ BP 2016/ BP 2015	Δ BP 2016/ BP 2015 €
	SANTE, PMI ET ASE	566 288	680 000	693 000	+1,91%	+13 000
	INSERTION	51 524 602	52 075 000	59 478 969	+14,22%	+7 403 969
	<b>TOTAL</b>	<b>52 090 890</b>	<b>52 755 000</b>	<b>60 171 969</b>	<b>+14,06%</b>	<b>+7 416 969</b>

## Budget 2016

*hors intégration des compensations liées aux allocations individuelles de solidarité (AIS)*

A périmètre constant par rapport au BP 2015, hors transfert de la Direction des Finances des compensations liées aux AIS, les dépenses totales sont en diminution de 3,9 M€ (-2,0%). **Les dépenses nettes sont en baisse de 3,1 M€ (-2,2%).**

D E P E N S E S	FONCTIONNEMENT	CA 2014	BP 2015	BP2016	Δ BP 2016/ BP 2015	Δ BP 2016/ BP 2015 €
	SANTE, PMI ET ASE	82 221 615	85 471 694	84 751 659	-0,84%	-720 035
	INSERTION	101 912 718	105 977 000	103 437 987	-2,40%	-2 539 013
	FSL		1 950 000	1 450 000	-25,64%	-500 000
	FONDS COMMUNS	361 600	411 006	302 000	-26,52%	-109 006
<b>TOTAL</b>	<b>184 495 933</b>	<b>193 809 700</b>	<b>189 941 646</b>	<b>-2,00%</b>	<b>-3 868 054</b>	

  

INVESTISSEMENT	CA 2014	BP 2015	BP2016	Δ BP 2016/ BP 2015	Δ BP 2016/ BP 2015 €
SANTE, PMI ET ASE	202 727	152 000	152 000	0,00%	0
INSERTION	5 000	5 000	0	-100,00%	-5 000
<b>TOTAL</b>	<b>207 727</b>	<b>157 000</b>	<b>152 000</b>	<b>-3,18%</b>	<b>-5 000</b>

  

DEPENSES TOTALES	CA 2014	BP 2015	BP 2016	Δ BP 2016/ BP 2015	Δ BP 2016/ BP 2015 €
<b>TOTAL</b>	<b>184 703 660</b>	<b>193 966 700</b>	<b>190 093 646</b>	<b>-2,00%</b>	<b>-3 873 054</b>

  

R E C E T T E S	FONCTIONNEMENT	CA 2014	BP 2015	BP 2016	Δ BP 2016/ BP 2015	Δ BP 2016/ BP 2015 €
	SANTE, PMI ET ASE	566 288	680 000	693 000	+1,91%	+13 000
	INSERTION	51 524 602	52 075 000	51 275 000	-1,54%	-800 000
	<b>TOTAL</b>	<b>52 090 890</b>	<b>52 755 000</b>	<b>51 968 000</b>	<b>-1,49%</b>	<b>-787 000</b>

# I. PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ET PROMOTION DE LA SANTE

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) est l'une des missions obligatoires du département. Elle comporte aujourd'hui cinq champs d'actions particuliers :

- La prévention sanitaire infantile et le suivi du *développement jusqu'à 6 ans* et deux volets spécifiques : le handicap (détection précoce) et la *protection de l'enfance (prévention)*.
- Le développement de *la qualité des modes d'accueil individuels et collectifs* (agrément, formation, inspection et accompagnement).
- La prévention sanitaire dans le domaine de *la maternité*.
- La *planification familiale* orientée en priorité vers les adolescents.
- La collecte, l'analyse et *le partage d'informations épidémiologiques*.

La Politique de Promotion de la Santé (tuberculose, vaccinations, dépistage cancer etc.) est assurée de manière volontariste par le Département du Haut-Rhin (compensation de l'Etat).

POLITIQUE G01/ G02 SANTE - PMI	CA 2014 en k€	BP 2015 en k€	BP 2016	Δ BP 2016 / BP 2015 k€
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 384</b>	<b>3 159</b>	<b>2 782</b>	<b>-377</b>
<b>SANTE</b>	<b>1 288</b>	<b>1 257</b>	<b>992</b>	<b>-265</b>
<i>Vaccins et sérums</i>	306	270	250	-20
<i>Prophylaxie</i>	95	100	100	0
<i>Subventions</i>	782	774	547	-227
<i>Autres</i>	105	113	95	-18
<b>PMI</b>	<b>1 095</b>	<b>1 903</b>	<b>1 790</b>	<b>-113</b>
<i>Planification Familiale</i>	407	451	449	-2
<i>Santé mère et enfant</i>	349	1 057	1 040	-17
<i>Assistants maternels</i>	284	325	257	-68
<i>Subventions</i>	55	70	44	-26
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>203</b>	<b>152</b>	<b>152</b>	<b>0</b>
<b>PMI</b>	<b>203</b>	<b>152</b>	<b>152</b>	<b>0</b>
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>2 587</b>	<b>3 311</b>	<b>2 934</b>	<b>-377</b>
<b>SANTE</b>	<b>1 288</b>	<b>1 257</b>	<b>992</b>	<b>-265</b>
<b>PMI</b>	<b>1 298</b>	<b>2 055</b>	<b>1 942</b>	<b>-113</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>175</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>0</b>
<b>SANTE + PMI</b>	<b>175</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	<b>0</b>
<i>Participation d'organismes d'assurance maladie</i>	170	250	250	0
<i>Autres</i>	5	0	0	0
<b>CHARGES NETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 209</b>	<b>2 909</b>	<b>2 532</b>	<b>-377</b>

## **A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

### **1. SANTE**

---

Dans sa vocation de service dédié à la prévention, le service de PMI/PS assure plusieurs missions de promotion de la santé publique. Cette politique volontariste inscrit le Conseil départemental comme un interlocuteur incontournable des principaux acteurs régionaux et notamment l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Cette politique est particulièrement dynamique en termes de lutte contre la tuberculose et de couverture vaccinale pédiatrique.

Les crédits relatifs à la politique santé enregistrent une diminution (-265 K€) en partie expliquée par le recentrage des actions du Département sur son champ obligatoire (Loi NOTRe), ce qui se traduit par une baisse de certaines subventions notamment dans le domaine de la prévention investi jusqu'alors de manière volontariste.

L'ensemble des crédits dédiés à la santé publique s'élèvent à **992 K€**.

### **2. PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE**

---

Les actions relevant du champ de la protection maternelle et infantile sont prioritairement orientées vers des missions de prévention auprès des familles avec une attention plus particulière en faveur des publics vulnérables.

Cette politique s'inscrit en 2016 plus que jamais dans une dimension partenariale permettant de s'appuyer sur des compétences spécifiques et un maillage territorial actif.

- 1- Planification familiale : Prévention précoce des grossesses non désirées et réduction des Interruptions Volontaires de Grossesse et des Infections Sexuellement Transmissibles. Des actions sont développées principalement chez les adolescents (13 à 17 ans) par un réseau « Questions d'Amour » (élevé au rang de référence nationale par l'IGAS) leur permettant ainsi l'accès à l'information et à la consultation. Plus de 12 000 jeunes ont ainsi pu profiter de ces prestations en 2015.
- 2- Périnatalité : Accueil des nouveaux nés dans les meilleures conditions de vie et d'environnement par des actions auprès des futurs parents : envoi d'information, partenariat et travail en réseau avec les maternités et les médecins, suivi des grossesses fragilisées en consultation et à domicile. C'est ainsi que 2 000 consultations ont été réalisées en centres de PMI ou à domicile et ont concerné 900 femmes.
- 3- Petite Enfance : Santé de l'enfant et soutien à la parentalité. 20 % des enfants du Haut-Rhin de 0 à 2 ans sont suivis dans les 44 points de consultation. Des actions de consultation et de prévention du handicap, de prise en charge de mineurs en danger sont largement développées sur les territoires.  
A noter que pour 2016, le crédit dédié aux Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) passe à 557 K€ en raison de la création de 2 antennes mobiles de diagnostic autisme (MULHOUSE et COLMAR).  
Sur ce point, le Haut-Rhin carencé en termes de dépistage précoce et de prise en charge se verra doté de cet outil financé en partenariat avec l'ARS.
- 4- Mode de garde : Le service de PMI veille à la qualité de l'accueil familial et collectif des enfants en dehors de leur famille. Il s'agit là tout d'abord d'assurer la délivrance des agréments puis le suivi des assistants maternels (4 962 en 2014 pour 15 439 places) et les agréments des assistants familiaux (262 en 2014 pour 584 places). En outre, le service de PMI assure le suivi et le contrôle des 130 établissements d'accueil du jeune enfant accueillant près de 12 000 enfants chaque année.

Les enjeux de la politique de Protection Maternelle et Infantile pour 2016 :

- Préserver la prévention précoce en **santé** maternelle et infantile en intensifiant le partenariat,
- Maintenir la qualité et l'attention apportées à l'accueil du jeune enfant, qu'il soit familial ou collectif (attente forte des Haut-Rhinois),
- Maintenir une attention particulière aux familles **vulnérables** pour l'accès au soin et la prévention du handicap,
- Développer la prévention et les prises en charge des mineurs en danger ou qui risquent de l'être, la PMI étant le pilier des mesures **de prévention primaire en protection de l'enfance**,
- Poursuivre l'**adaptation** au nouvel environnement institutionnel et financier et à la pénurie médicale en clarifiant les périmètres d'intervention du service.

La PMI/PS bénéficiera en 2016 de l'assistance d'un consultant dans le cadre de l'évolution nécessaire de l'organisation des missions et du service.

L'ensemble des crédits dédiés à la Protection Maternelle et Infantile s'élèvent à **1 790 K€** (en baisse de 113 K€).

## **B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 152 K€ équivalent au montant voté au BP 2015 et se composent, notamment, de 140 K€ destinés à financer le projet de la maison de santé du Folgensbourg.

Par ailleurs, il est proposé de voter au titre du programme G124 (achats de matériels) une autorisation de programme et des crédits de paiements à hauteur de 12 K€.

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2014</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016</b>
SANTE, PMI ET ASE	202 727	152 000	152 000
<b>TOTAL</b>	<b>202 727</b>	<b>152 000</b>	<b>152 000</b>

## **C. LES RECETTES**

Le BP 2016 s'élève à un montant global de 250 K€, en stabilité au regard de l'exercice précédent.

Il convient de relever que n'y figure pas la DGD au titre des dépenses de la PMI, qui représente un montant de 1 861 K€. Il est proposé que cette recette, à l'instar de l'ensemble des recettes de compensation des AIS, soit incluse dans les recettes de la solidarité lors de l'élaboration du BP 2017.

Par conséquent, le coût net de la politique PMI ressortira à - 71 K€, comparé aux 1 790 K€ de dépenses brutes.

## II. PROTECTION DE L'ENFANCE

POLITIQUE G03 ENFANCE	CA 2014 en k€	BP 2015 en k€	BP 2016	Δ BP 2016 / BP 2015 K€
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>79 838</b>	<b>82 313</b>	<b>81 970</b>	<b>-344</b>
<b>AIDE A DOMICILE</b>	<b>12 193</b>	<b>11 768</b>	<b>11 571</b>	<b>-197</b>
<i>AEMO</i>	7 367	8 210	7 726	-484
<i>Allocations Principales</i>	2 033	1 378	1 242	-136
<i>Travailleurs familiaux</i>	1 491	1 679	1 606	-73
<i>Accueils spécifiques - MIE</i>	300	273	747	+474
<i>CAMSP</i>	459	0	0	0
<i>Subventions</i>	323	200	178	-22
<i>Autres</i>	219	28	73	+45
<b>PLACEMENTS INSTITUTIONNELS</b>	<b>55 896</b>	<b>57 118</b>	<b>56 807</b>	<b>-311</b>
<i>Etablissements</i>	40 214	41 149	40 672	-477
<i>Accueil familial</i>	2 018	2 094	2 087	-7
<i>Lieux de vie</i>	1 664	2 334	1 772	-562
<i>Pouponnières</i>	5 416	5 470	5 548	+78
<i>Accueils de jour</i>	1 800	1 839	1 916	+76
<i>Centres maternels</i>	3 760	3 560	4 139	+579
<i>Frais annexes</i>	1 024	672	674	+2
<b>PLACEMENTS FAMILIAUX</b>	<b>11 750</b>	<b>12 390</b>	<b>12 721</b>	<b>+331</b>
<i>Rémunération assistants familiaux</i>	11 312	11 840	12 118	+278
<i>Frais annexes</i>	438	550	603	+53
<b>VALEURS VULNERABLES - PARTIE ENFANCE</b>		<b>1 038</b>	<b>870</b>	<b>-168</b>
<i>Allocations principales aides à l'enfance</i>		860	860	0
<i>Autres</i>		32	10	-22
<i>Subventions</i>		146	0	-146
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>79 838</b>	<b>82 313</b>	<b>81 970</b>	<b>-344</b>
<b>AIDE A DOMICILE</b>	<b>12 193</b>	<b>11 768</b>	<b>11 571</b>	<b>-197</b>
<b>PLACEMENTS INSTITUTIONNELS</b>	<b>55 896</b>	<b>57 118</b>	<b>56 807</b>	<b>-311</b>
<b>PLACEMENTS FAMILIAUX</b>	<b>11 750</b>	<b>12 390</b>	<b>12 721</b>	<b>+331</b>
<b>VALEURS VULNERABLES - PARTIE ENFANCE</b>		<b>1 038</b>	<b>870</b>	<b>-168</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>392</b>	<b>430</b>	<b>443</b>	<b>+13</b>
<b>AIDES A DOMICILE</b>	<b>31</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>0</b>
<i>Etat - MIE</i>	31	40	40	0
<i>Autres</i>	0	0		
<b>PLACEMENTS INSTITUTIONNELS ET FAMILIAUX</b>	<b>360</b>	<b>390</b>	<b>403</b>	<b>+13</b>
<i>Récouvrement sur Départements</i>	70	60	60	0
<i>Récouvrement sur S.S et mutuelles</i>	198	226	226	0
<i>Autres</i>	92	104	117	+13
<b>CHARGES NETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>79 447</b>	<b>81 884</b>	<b>81 527</b>	<b>-357</b>

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les actions relevant de l'accompagnement des familles et des majeurs vulnérables sont désormais gérées par la Direction de l'Action Sociale de Proximité (DASP). Afin de permettre une comparabilité entre les exercices 2015 et 2016, le budget 2015 de l'ASE a été retraité en conséquence.

La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs.

Elle comporte à cet effet un ensemble d'interventions en faveur de ceux-ci et de leurs parents. Ces interventions peuvent également être destinées à des majeurs de moins de vingt et un ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge

Le BP 2016 s'élève à un montant global de **81,1 M€**, en diminution de 0,2 M€ au regard du BP 2015 (- 0,26 %). Le budget de la protection de l'enfance se situe en dessous du budget 2012. Il s'installe dans cette continuité de gestion budgétaire maîtrisée depuis 5 années et ce malgré l'inflation et les situations de précarité de plus en plus nombreuses.

Autre information utile à la comparaison budgétaire, compte tenu de l'inflation, le budget 2012 serait aujourd'hui valorisé à hauteur de 84,5 M€.

	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016
<b>Budget global stabilisé</b>	81 478 500	82 091 500	81 650 500	81 307 735	81 099 776
<b>Evolution du budget</b>		613 000	-441 000	-342 765	-207 959
		0,75%	<b>-0,54%</b>	<b>-0,42%</b>	<b>-0,26%</b>
<b>variation 2012/2016</b>	<b>-0,46%</b>				

### Situation de la protection de l'enfance en 2015

Le nombre d'enfants confiés augmente fortement ces derniers mois (point culminant à 1 618 mineurs en juillet 2015, + 110 mineurs en 18 mois) et le service reste continuellement impacté par la problématique des placements non exécutés (près de 70 placements non exécutés selon les mois). Ceux-ci s'expliquent par le manque de mesures disponibles mais également par des situations individuelles où le mineur échappe aux interventions de placement.

La maquette budgétaire présentée reste dominée par le poids du placement institutionnel qui représente 70 % des placements ASE.

La stratégie de maîtrise de la politique de protection de l'enfance et des budgets afférents s'appuiera en 2016 sur un plan ambitieux visant **à diversifier les modes de prises en charge afin de permettre un accroissement du placement familial et des formules novatrices de prise en charge à moyens budgétaires constants.**

Plus globalement, la position départementale sera structurée autour des points suivants :

Actions stratégiques 2016 - 2018	Objectifs
<p><b>Reconfigurer l'offre de prise en charge en protection de l'enfance notamment en partant du pivot structurel (les Etablissements)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maintenir la priorité donnée au placement familial (étudier l'augmentation des ASFA externalisées auprès des MECS).</li> <li>➤ Transformer l'accueil classique en internat (placement séquentiel, retour à domicile, progression parentale). <b>Objectif : transformation de places d'internat en places de SERAD ou de Placement familial coût inférieur ou constant.</b></li> <li>➤ Réorganiser l'intervention en milieu ouvert (l'intervention renforcée cahier des charges départemental,</li> </ul>
<p><b>Cohérence et fluidité des parcours Maîtriser les flux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Spécialiser une ou plusieurs Maisons d'Enfants dans l'évaluation et l'orientation des placements d'urgence.</li> <li>➤ Instauration d'un filtre ASE pour toutes demandes de placement.</li> <li>➤ Garantir la réactivité des relais après placement.</li> </ul>

**Les aides à domicile : 11,6 M€ en 2016 (- 0,43 % par rapport au BP 2015)**

Les différentes lignes budgétaires sont en baisse en raison d'une meilleure maîtrise de nos actions. Dans ces lignes « aides à domicile », des dépenses spécifiques aux Mineurs Isolés Etrangers (MIE) ont été insérées sur la base de l'hypothèse la moins dispendieuse.

▪ **L'accueil spécifique des Mineurs Isolés Etrangers**

Le Département se voit dans l'obligation de prendre en charge des MIE qui se présentent directement sur notre territoire ou par réorientation d'un autre Département de France.

Selon le dispositif national de répartition des MIE, chaque Département doit accueillir un quota de MIE défini par l'Etat. Ce quota « flottant » ne cesse d'augmenter et se situe aujourd'hui à 56 nouveaux accueils annuels pour le Haut-Rhin.

Le Département pourrait être amené à prendre en charge 125 MIE à la fin de l'exercice 2016.

Une construction budgétaire sur la base de 100 MIE en accueil spécifique a été réalisée. La maquette financière prévoit une prise en charge spécifique et adaptée en limitant le recours à l'hôtel. L'option d'un appel à projets associatifs sur une base tarifaire raisonnable de 32 à 45 € en prix de journée par mineurs a été retenue. Elle permettra de sécuriser la prise en charge départementale tout en maîtrisant les coûts.

**Les placements institutionnels : 56,8M€ au BP 2016 (- 0,85 % par rapport au BP 2015)**

La maquette budgétaire proposée permet de réajuster les moyens de la protection de l'enfance, principalement par une baisse substantielle des placements en dehors de notre territoire au profit de la création de structures réellement adaptées à nos problématiques.

Les fortes baisses du placement hors département compensent les augmentations des structures haut-rhinoises et les nouveaux projets.

▪ **Les accueils en établissements dans le département**

Les établissements du département du Haut-Rhin sont, dans leur quasi intégralité, dans le dispositif de dotation globalisée du prix de journée, apportant plus de stabilité dans l'exécution budgétaire en évitant les facturations à la journée, par conséquence toute facturation de sur activité.



**Les établissements du département du Haut-Rhin mobilisent 91,7 % du budget global, soit 53 M€.**

▪ **Les accueils en établissements hors département**

L'Aide Sociale à l'Enfance oriente des mineurs vers des lieux de placements hors département. Ces orientations doivent être limitées au besoin avéré d'éloigner un mineur de son département de résidence. Le travail de l'ASE aura permis de diminuer sensiblement le recours à ce type de placement, le budget sectoriel présenté s'élève à :

Pour les MECS, hors département : **2,7 M€** (- 876K€).

Pour les Lieux de Vie hors département : **1,06 M€** (- 256K€).

**Les accueils familiaux : 12,9 M€ en 2016** ( + 4 % par rapport au BP 2015)

---

Le recours au placement familial doit être intensifié afin de rééquilibrer le ratio au regard des accueils en milieu collectif.

430 jeunes (mineurs et jeunes majeurs) sont confiés à 230 assistants familiaux salariés du Conseil départemental (moyenne 2015).

Le budget proposé table sur une augmentation de la capacité d'accueil fixée au maximum à **450 mineurs et jeunes majeurs (+20) et 245 assistantes familiales (+15 assfas)**.

Le budget global de l'accueil familial est ventilé en budgets sectoriels, selon la répartition suivante :

- **la rémunération et les indemnités des assistants familiaux** : le budget pour 2016, élaboré sur une base de 245 assistantes familiales accueillant 450 enfants, est estimé à **12,1 M€**. Ce budget prévoit en outre la rémunération des assistants familiaux ressources qui auront pour mission de soutenir les différents professionnels sur les territoires et d'être un relais de communication pour l'Aide Sociale à l'Enfance.
- **Les frais annexes** pour les enfants confiés en accueil familial, constitués notamment des dépenses pour les colonies de vacances, les fournitures scolaires et des dépenses diverses sont estimés à **0,6 M€**

**Le budget annexe de la Cité de l'Enfance**

---

Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), la Cité de l'Enfance accueille des mineurs dans le cadre de la protection sociale (administrative) ou de l'assistance éducative (judiciaire).

La Cité de l'Enfance dispose de 60 places permettant d'accueillir des enfants âgés de 3 à 18 ans et 15 places en accueil familial.

Le montant global du budget prévisionnel 2016 de la Cité de l'Enfance s'élève à 3,99 M€ et affiche une baisse de 0,82 % au regard de celui de 2015.

L'effectif éducatif est désormais au complet à savoir 35 postes.

L'année 2016 sera marquée par la mise en œuvre de l'évaluation externe et de travaux de réflexion préalables au nouveau projet d'établissement.

Ils porteront sur la mission d'accueil d'urgence, d'évaluation et d'observation permettant d'initier les projets et parcours pour l'enfant (PPE, loi de 2007) et d'être un maillon indispensable dans le cadre de la politique de protection de l'enfance.

	<b>CA 2014</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2016</b>	<b>Ecart 2015/2016</b>
Groupe I – dépenses afférentes à l'exploitation courante	478 237,64	529 600,00	530 100,00	+ 0,1%
Groupe II – dépenses afférentes au personnel	2 869 906,44	3 069 700,00	3 070 150,00	+ 0,0%
Groupe III – dépenses afférentes à la structure	368 340,95	419 300,00	385 383,00	-8,1%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 716 485,03</b>	<b>4 018 600,00</b>	<b>3 985 633,00</b>	<b>-0,82%</b>
Recettes atténuatives	45 694,36	58 791,00	57 000,00	-3,0%
<b>TOTAL DES CHARGES NETTES</b>	<b>3 670 790,67</b>	<b>3 959 809,00</b>	<b>3 928 633,00</b>	<b>-0,8%</b>
Reprise de l'excédent	150 000,00	150 000,00	118 824,00	-20,8%
Total couvert par la dotation globale (CD68+ autres départements)	3 820 931,31	3 809 809,00	3 809 809,00	0,0%

### **Evolution des budgets sous tarification contrôlée**

Au titre de la tarification contrôlée, l'évolution globale prévue pour 2016 par rapport au BP 2015 des dépenses d'aide sociale dans les établissements haut-rhinois pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et aux associations de prévention spécialisée est en hausse de **79 K€, soit + 0,13 %**.

Les mesures nouvelles (reconduction nette, incidence financière des créations de place, des opérations architecturales et des créations/suppressions de postes) ont été contenues à 0,3 M€ (au lieu de 0,6 M€) grâce à :

- la fixation d'un taux de reconduction de 0,5 % pour l'année 2016 (comparé à 1 % sur le champ personnes âgées) et 0,85 % sur le champ enfance et personnes handicapées pour 2015, induisant une économie de l'ordre de **200 K€**,
- l'adoption du principe de modulation du taux de reconduction générant une économie de l'ordre de **100 K€** : taux nul pour les structures présentant au compte administratif 2013 un coût à la place hors mobilier/immobilier supérieur de 10 % à la moyenne départementale.

Ces **300 K€** de mesures nouvelles sont liés aux créations de places en voie d'autorisation à la suite d'appels à projets ainsi que l'effet en année pleine de la transformation de places d'assistance éducative liées à :

- La création de 21 places d'actions éducatives à domicile renforcées (182 K€ à compter d'avril 2016).
- La création d'un dispositif de rencontres familiales médiatisées pour 1 200 heures annuelles (105 K€ à compter d'avril 2016).
- L'effet en année pleine de transformation de places d'AEMO classique en AEMO avec hébergement (47 K€).

Ces 300 K€ sont compensés partiellement par un bilan de la campagne de tarification 2015 favorable de - **221 K€** en lien avec des mesures d'économies.

Par ailleurs, il convient de relever que la hausse affichée de 578 K€, relative aux centres maternels, est incluse dans la reconduction nette globale de 79 K€ mentionnée ci-dessus. C'est l'effet mécanique de la reprise de déficits en 2015 et la reprise d'excédents en 2016.

### III. POLITIQUE INSERTION

POLITIQUE H01/ H02 INSERTION	CA 2014 en k€	BP 2015 en k€	BP 2016	Δ BP 2016 / BP 2015 K€
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>101 913</b>	<b>107 927</b>	<b>107 358</b>	<b>-569</b>
<b>INSERTION JEUNES</b>	<b>2 782</b>	<b>2 719</b>	<b>2 488</b>	<b>-231</b>
<i>Fonds d'aide aux jeunes</i>	380	383	380	-3
<i>Clubs &amp; équipes de prévention</i>	2 375	2 305	2 077	-228
<i>Subventions</i>	27	31	31	0
<b>INSERTION ADULTES</b>	<b>99 130</b>	<b>102 972</b>	<b>103 041</b>	<b>+ 69</b>
<i>Allocation rSa socle</i>	78 068	81 134	90 280	-1 970
<i>Allocation rSa majoré</i>	12 212	11 116		
<i>Allocation CUI</i>	3 499	5 000	4 550	-450
<i>Subventions + FSE</i>	5 130	5 571	5 694	+ 123
<i>Autres actions</i>	221	151	48	-103
<i>Pacte de confiance et de responsabilité (FSD)</i>			2 470	+ 2 470
<b>FSL</b>	<b>0</b>	<b>1 950</b>	<b>1 450</b>	<b>-500</b>
<b>FAMILLE MAJEURS VULNERABLES</b>	<b>0</b>	<b>286</b>	<b>379</b>	<b>+ 93</b>
<i>secours président</i>		180	128	-52
<i>Subventions</i>		0	96	+ 96
<i>Autres</i>		32	61	+ 29
<i>marché MASP</i>		74	94	+ 20
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>
<b>INSERTION ADULTES</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>101 918</b>	<b>107 932</b>	<b>107 358</b>	<b>-574</b>
<b>INSERTION JEUNES</b>	<b>2 782</b>	<b>2 719</b>	<b>2 488</b>	<b>-231</b>
<b>INSERTION ADULTES</b>	<b>99 135</b>	<b>102 977</b>	<b>103 041</b>	<b>+ 64</b>
<b>FSL</b>	<b>0</b>	<b>1 950</b>	<b>1 450</b>	<b>-500</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>51 525</b>	<b>52 075</b>	<b>59 479</b>	<b>+ 7 404</b>
<b>INSERTION JEUNES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Rbt FAJ</i>				
<b>INSERTION ADULTES</b>	<b>51 525</b>	<b>52 075</b>	<b>59 479</b>	<b>+ 7 404</b>
<i>TIPP</i>	37 246	38 304	38 304	0
<i>TIPP Exceptionnelle</i>				0
<i>TIPP Complémentaire</i>	5 596	5 596	5 596	0
<i>FMDI</i>	6 194	6 700	6 100	-600
<i>FSE</i>	1 656	1 000	800	-200
<i>Autres</i>	833	475	475	0
<i>Pacte de confiance et de responsabilité (FSD &amp; DCP)</i>			8 204	+ 8 204
<b>CHARGES NETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 388</b>	<b>55 852</b>	<b>47 879</b>	<b>-7 973</b>

## **A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

L'accompagnement des familles dans toutes leurs composantes reste une mission prioritaire nécessitant un partenariat nourri et construit, de la cohérence et de la proximité territoriale avec les usagers.

Le Département du Haut-Rhin compte à ce jour 20 201 foyers allocataires du revenu de Solidarité active (rSa). Depuis 2010, le nombre de ces foyers à charge de la collectivité a augmenté de 61% et la dépenses d'allocation de 39%.

L'Etat compense de moins en moins la dépense d'allocation, près de 50 M€ seront à la charge de notre collectivité sur fonds propres en 2016.

Différents leviers ont été activés et développés en consacrant près de 10 M€ par an à la politique d'insertion permettant de soutenir les emplois aidés et les mesures d'accompagnement des bénéficiaires du rSa.

Cette politique est un enjeu majeur pour le Département appelant un plan d'action stratégique et des réponses innovantes.

C'est ainsi que la collectivité s'est engagée en 2016 à faire évoluer son périmètre d'intervention en :

- appliquant le « juste droit » à ceux qui ont le plus besoin de ce minima social par la mise en place d'un axe de contrôle portant sur tous les segments du dispositif, dont les allocataires du rSa.
- s'attachant à renforcer sa politique d'insertion en initiant des expérimentations (quartier de Bourtzwiller) mobilisant l'ensemble des ressources et acteurs d'un territoire et en mettant l'accent sur le pouvoir d'agir citoyen.
- prenant ses responsabilités par des actions novatrices, plaçant le bénéficiaire du rSa dans un cercle vertueux favorisant la socialisation, l'estime de soi, l'acquisition ou la réactivation de compétences par le biais du bénévolat, comme porte vers le changement et le retour à l'emploi.

### **1. INSERTION JEUNES ET ADULTES : 103,1 M€ (hors FSD)**

---

La présentation tient compte de transferts de lignes budgétaires qui seront désormais gérées par la DASP au titre des actions relevant de l'accompagnement des familles et des majeurs vulnérables qui seront détaillées en page 15 du présent rapport.

#### **1.1 INSERTION JEUNES 2,5 M€**

**Face aux risques croissants de précarisation et de vulnérabilité de certains jeunes, le Département du Haut-Rhin s'appuie sur 2 axes stratégiques :**

- d'une part, le pilotage et le financement des mesures de prévention spécialisée et le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),
- d'autre part, un travail partenarial fort avec les acteurs œuvrant auprès des jeunes et l'implication de nos professionnels au sein de l'ensemble des dispositifs de droit commun (Mission locale, absentéisme scolaire Education Nationale, « garantie jeune », « perdus de vue »,...)

Les inscriptions affichent une diminution volontaire, dans le cadre du plan de maîtrise budgétaire décidé pour la prévention spécialisée notamment (environ -10 % pour 2016) et du gel des remplacements et s'élèvent à **2,5 M€** répartis comme suit :

**Missions obligatoires légales dont l'application, les modalités et les montants dévolus sont laissés à l'appréciation du Conseil départemental :**

- **1,95 M€** pour les participations aux services de **prévention Spécialisée** de COLMAR et MULHOUSE. Sous l'égide de Madame MEHLEN-VETTER, le Bureau a commandité une évaluation de cette politique qui permettra, à partir de juin 2016, de faire évoluer son périmètre d'intervention.
- **0,4 M€** pour le **Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)**. Cet élément est à rapprocher de la dotation de l'Etat qui s'élève à 98 480 €. Les sollicitations du FAJ sont révélatrices de la situation de grande précarité dans laquelle se trouvent nombre de jeunes, et sont en constante augmentation. Les demandes sont passées de 757 en 2008 à 1218 en 2015. *Ce montant est constant depuis plusieurs années.*

**Actions volontaristes du Conseil départemental :**

- **0,12 M€** pour la poursuite de la collaboration avec la **Ville de MULHOUSE** (prise en charge de 4 postes d'éducateurs spécialisés intervenant dans les collèges et en coordinations territoriales prévention sécurité). *Ce montant forfaitaire est inchangé depuis plusieurs années.*
- **0,03 M€** au titre du **Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires (FIVS)**. Compte tenu de la sollicitation croissante de ce fonds par les équipes éducatives des collèges, il peut être envisagé de reconduire ce *montant à l'identique qu'en 2015.*

**1.2 INSERTION ADULTES : 100,6 M€ (hors FSD)**

**Missions obligatoires légales imposées :**

- **90,3 M€** pour l'allocation rSa

Dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, en lien avec une compensation de l'Etat bien en deçà de la dépense mise à charge du département (reste à charge 47,0%), il est proposé d'inscrire strictement la dépense réelle 2014 soit 90,3 M€.

La collectivité active tous les leviers, qu'ils soient en matière de contrôle et lutte contre la fraude, de renforcement des dispositifs d'accompagnement des allocataires, de mesures d'amélioration continue de la gestion et du pilotage de la politique d'insertion mais aussi en innovant par le biais d'expérimentations basées sur le pouvoir d'agir citoyen et de l'économie sociale et solidaire.

**Missions obligatoires légales dont l'application, les modalités et les montants dévolus sont laissés à l'appréciation du Conseil départemental :**

Le Département, chef de file de l'insertion, s'attache en 2016 à activer l'ensemble des leviers concourant à l'insertion et au « juste droit ».

- **5,4 M€**, dont 0,800 M€ au titre du **FSE** pour le subventionnement des structures concourant à la mise en œuvre de la **politique départementale d'Insertion dans le cadre de l'appel à projets 2016.**

Les études d'impact d'efficience menées au cours de l'année 2015 ont montré l'intérêt financier de ces accompagnements qui visent à favoriser la sortie du dispositif rSa, vers l'emploi prioritairement. C'est également par l'articulation renforcée entre les services départementaux et tous les acteurs de l'insertion que cette politique prend toute sa dimension et gagne en efficacité. Dans cet objectif, de nouvelles solutions sont prévues,

comme le service bénévole qui est proposé aux bénéficiaires du rSa et d'autres expérimentations émergentes.

- **4,6 M€** d'inscriptions en AE (phasage : 3,55 M€ en CP 2016 et 1 M€ en CP 2017) pour les participations 2016 du Département au financement, en faveur des bénéficiaires du rSa, des Contrats Uniques d'Insertion (CUI) [Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) et Contrats Initiative Emploi (CIE)] et des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), destinés aux Ateliers et Chantiers d'Insertion à verser à l'Agence de Services et de Paiement. Les CUI et les CDDI sont autant d'outils pertinents de sortie du dispositif rSa, puisque ce public se trouve en situation de travail, comme l'ont montré les études d'impact menées courant 2015. Elles feront encore l'objet d'affinement en 2016.

Ce montant est en baisse de 450 K€ par rapport au BP 2015 dans la mesure où certains contrats aidés sont réalisés au sein des collectivités locales, elles-mêmes en prise à des contraintes budgétaires.

- **0,2 M€** pour le montant reconduit des crédits relatifs aux subventions octroyées aux projets des Commissions Territoriales de Solidarité Active (CTSA : 60 000 €), la formation des salariés des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE : 50 000 €) et Contrats de Ville (80 000 €) gérés dans le cadre de l'appel à projets pour l'insertion des bénéficiaires du rSa. *Montants inchangés depuis 2013.*
- **0,1 M€** pour le financement à la **CAF d'un renforcement des contrôles** effectués par cette dernière en matière de rSa ; ce montant est calculé sur la base du coût d'un contrôle tel que précisé dans la convention (350 €) multiplié par 350 contrôles potentiellement réalisables par un professionnel dédié, habilité et formé par la CAF. Une évaluation de l'efficacité de cette démarche sera conduite dans une approche institutionnelle et politique.

## **2. ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET DES MAJEURS VULNERABLES**

A compter du BP 2016, les lignes de crédits réservées aux actions d'accompagnement des familles et des majeurs vulnérables seront gérées par la DASP dans le cadre de la création de deux programmes spécifiques (*G 033 et H 013 – Accompagnement des familles et des majeurs vulnérables*).

Au total, le BP 2016 s'élève à 1,249 M€, contre 1,324 M€ au BP 2015 soit une baisse de 5,7%. Les crédits du BP 2016 sont répartis de la manière suivante : 0,9 M€ au titre de la politique enfance et 0,4 M€ sur la politique insertion.

### ▪ **LES ALLOCATIONS D'AIDE A L'ENFANCE (AAE): 860 K€**

Les AAE sont des aides individuelles versées aux ménages avec enfant afin de faire face aux difficultés tant du point de vue de la subsistance que dans le cadre des actions de prévention mises en place par les Espaces Solidarité.

Le budget des AAE est constant depuis 2011. Il est proposé le maintien de l'enveloppe.

### ▪ **LES SECOURS AUTONOMIE : 96 K€**

Dépenses 2012	129 145,59 €	385 ménages aidés + secours indigents aux communes
Dépenses 2013	120 000 €	373 ménages aidés + secours indigents aux communes
Dépenses 2014	82 005,41 €	244 ménages aidés + secours indigents aux communes
Dépenses 2015	81 254,12 €	188 ménages aidés + secours indigents aux communes

Les secours financiers du Département constituent une aide individuelle visant à répondre à des besoins non pris en charge par les autres dispositifs ou en faveur de publics ne pouvant en bénéficier, à la subsistance, factures diverses : assurances, amélioration des conditions de vie, ...

Au regard de la baisse des consommations depuis 2012, liée au transfert de la prise en charge des factures d'eau, fuel et bois au Fonds de Solidarité Logement (FSL), il est proposé de baisser la dotation de 34 K€ et de solliciter des crédits à hauteur de **96 K€**.

▪ **LES AIDES FINANCIERES INDIVIDUELLES EN FAVEUR DES BENEFICIAIRES DU RSA : 32 K€**

Dépenses 2012	38 308 €	87 ménages aidés
Dépenses 2013	39 543 €	108 ménages aidés
Dépenses 2014	35 555 €	92 ménages aidés
Dépenses 2015	19 687 €	44 ménages aidés

Ces secours financiers individuels ont vocation à favoriser la formation et l'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa et de leurs ayant droits, après évaluation par un travailleur social, à travers quatre aides spécifiques, en complément de celles existantes : garde d'enfants, équipement professionnel, formation, transport.

Par conséquent il est proposé de solliciter des crédits à hauteur de **32 K€** au titre de 2016, soit une baisse de 18 000 € de l'enveloppe annuelle.

▪ **REGIES D'AVANCES : 49 K€**

Les régies d'avance sont les seules aides immédiates à disposition des Espaces Solidarité. Elles permettent d'intervenir dans l'urgence auprès des familles notamment au niveau de la subsistance. En considération, il est proposé de maintenir le montant de l'enveloppe budgétaire.

▪ **LES ACCOMPAGNEMENTS POUR LA PROTECTION DES MAJEURS VULNERABLES**

**Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé 2 (MASP 2) : 93 K€** nécessaires pour le financement :

- des mesures de 2015 payées en 2016,
- et des nouvelles mesures de 2016.

**Les Mesures d'Accompagnement Judiciaire (MAJ) : 11 K€**

Les MAJ sont ordonnées par la Justice. Le Département participe au financement de la mesure lorsque la prestation du bénéficiaire relève de sa compétence (RSA socle, APA, PCH).

**3. LE FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)**

---

En janvier 2016, le montant des recettes au titre de l'année 2015 a atteint 3, 341 M€ et celui des dépenses a été de 3, 031 M€.

**FONCTIONNEMENT FSL HORS MARCHE : 1,150 M€**

Le fonds de solidarité logement est abondé par une subvention du Conseil départemental et la participation de la CAF ainsi que d'autres financeurs volontaires.

Le risque de non remboursement des prêts actuellement en cours (949 K€) et le montant potentiel de demandes de mise en jeu des Garanties de Paiement des Loyers (4,2 M€) sont les principaux points d'attention nécessaire à la gestion du fonds.

#### **MARCHÉ PUBLIC FSL : 300 000 €**

La mission de gestion comptable a été confiée à la CAF par voie de marché public. Le montant maximum annuel versé pour ce faire est de 300 000 €.

	CA
2013	191 K€
2014	246 K€

#### **4. RESEAU PARENTS 68 (EX-REAAP) : 30 K€**

---

Dans le cadre des actions du Réseau Parents 68 (ex-REAAP), des participations financières peuvent être versées à des dispositifs partenariaux, mettant en œuvre des actions ciblées. A compter du BP 2016 les lignes de crédits réservées aux actions d'accompagnement des familles et des majeurs vulnérables seront gérées par la DASP dans le cadre de la création de deux programmes spécifiques (*G 033 et H 013 – Accompagnement des familles et des majeurs vulnérables*).

#### **B.LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes relevant de la politique insertion s'élèvent à 59,5 M€ en progression de 14,2 % (+ 7,4 M€) dont 8,2 M€ concernant les recettes liées aux compensations des AIS, au titre du pacte de confiance et de responsabilité.

Concernant les recettes du Fonds Social Européen (FSE), elles sont en diminution de 20 % compte tenu des réductions budgétaires européennes et du périmètre restreint de la mobilisation du fonds dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020.

Il est rappelé que la compensation de l'Etat au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes s'élève à 98 K€. Cette recette n'est pas individualisée dans le budget de la Solidarité.

### **IV. FONDS COMMUNS**

Les dépenses liées aux frais communs s'établissent à 302 000 € pour 2016 soit en diminution de 109 K€ (- 26,5 %) par rapport au BP 2015.

Cette baisse correspond, pour 88 000 €, aux mesures d'économies proposées dans le cadre de la baisse des subventions de fonctionnement aux associations de lutte contre l'exclusion.



***En conclusion, je vous prie de bien vouloir :***

↳ Adopter les orientations de ce rapport,

↳ Inscrire au budget primitif 2016 au titre des politiques de la Solidarité, Famille, Enfance, Insertion et Logement des crédits de paiement à hauteur de 192 563 667 € dont :

En fonctionnement : un montant global de 192 411 667 € répartis comme suit :

- 107 358 008 € au titre de la politique d'insertion
- 81 969 709 € pour la politique de protection de l'enfance
- 2 781 950 € pour la politique de prévention sociale et médico-sociale
- 302 000 € au titre des frais communs de la Solidarité

En investissement :

- 152 000 € de crédits de paiement et 12 000 € d'autorisations de programme pour la politique Prévention sociale et médico-sociale.

↳ Inscrire en autorisations d'engagement un montant de 4 495 487 € au titre de la politique départementale d'insertion.

↳ Inscrire des recettes de fonctionnement à hauteur de 60 171 969 €, dont 693 000 € pour la politique prévention sociale et médico-sociale et la protection de l'enfance et 59 478 969 € pour la politique d'insertion.

↳ Donner délégation à la Commission Permanente :

- pour toutes décisions à prendre pour la mise en œuvre du Budget Primitif 2016 de la Solidarité pour les politiques, Famille, Enfance, Insertion et Logement.

*Je vous prie de bien vouloir en délibérer.*



Eric STRAUMANN